



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des Territoires
Service Eau, Forêts, Espaces Naturels
Pôle Forêts
ddt-sefen-pf@drome.gouv.fr**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° DDT-SEF-2020.0043
EN DATE DU 29 JUIN 2020

**AUTORISANT L'USAGE DU FEU EN 2020 DURANT LA PÉRIODE RÉPUTÉE SÉVÈRE DANS LE CADRE
D'ACTIVITÉS DE PLEIN AIR**

Le préfet de la Drôme

- VU** la loi 87-865 du 22 juillet 1987, relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs,
 - VU** le Code Forestier, et notamment ses articles L 131-1, L 131-6, R 131-2 R 322-1, R 131-3 et R163-2,
 - VU** le Code des Communes en ses articles L 131-2-6° et L 131-13,
 - VU** l'arrêté n° 2013 057-0026 du 26 février 2013 en vue de prévenir les incendies de forêt et notamment son article 4,
 - VU** l'arrêté n° 08-2335 du 03 juin 2008 réglementant les points feux durant la période réputée sévère,
 - VU** les demandes d'utilisation du feu durant les mois de juillet et août 2020 présentées par différents campings, associations et collectivités du département de la Drôme,
 - VU** les avis favorables émis par le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Drôme et la Direction Départementale des Territoires de la Drôme,
- SUR** proposition de la Directrice Départementale des Territoires de la Drôme,

ARRETE

Article 1 : Bénéficiaires de la dérogation à l'usage du feu

Les organismes, collectivités et campings suivants, sont autorisés à utiliser le feu pendant les mois de juillet et août 2020, en application de la dérogation mentionnée à l'article 5 de l'arrêté n° 2013057-0026 du 26 février 2013 :

Nom du camping, aire naturelle ou organisme	Propriétaire, Exploitant ou Directeur	Commune de situation
Guides et Scouts d'Europe, Formation nationale	Propriétaire : Sanctuaire St Joseph Directrice: JEAN-JEAN Claire camp du 11/07 au 18/07 et du 17/08 au 24/08/2020	Allex
Guides et scouts d'Europe, Compagnie 8 de Marseille	Propriétaire : M.MORIZE Directrice : DEBAUCHE Dométille camp du 13/07 au 25/07/2020	Allex
Camping la Pierre à Feu	Mme LANTHEAUME	Aouste-sur-Sye
Camping municipal la Colombe	Commune d'Aurel	Aurel
Guides et Scouts d'Europe de Paris XI	Propriétaire : FEUILLAS Jérôme Directeur: PLESSY Côme camp du 04 /07 au 25/07/2020	Aulan
Camping le Moulin	M. ARNAUD Denis	Bézaudun-sur-Bîne
Camping Tzig'âne	Mme CAUMONT Maria et Mme CHAMBART Pascaline	Bourdeaux
La Fontaine D'Annibal	M. BESSON -Fédération des Œuvres Laïques de la Drôme	Buis-les-Baronnies
Camping l'Orée de Provence	M. REMPENAUlt Bastien	Buis-les-Baronnies
Camping le Grand Lierne	Directrice Mme PIERRE Sandrine	Chabeull
Camping la Ferme du Moulinas	Mme CHABAUD Yvette	Châteauneuf du Rhône
Camping la Source du Jabron	Mme et M. GOY	Comps
Salle des fêtes	Commune de Comps	Comps
Camping le Chambron	Mme DONZET Marie-France	Condorcet
Plan d'eau du Pas des Ondes	Syndicat Mixte du Pas des Ondes	Cornillon-sur-l'Oule
Camping la Pinède	M. VANHEE Dirk	Die
Camping le Riou-Merle	M. ETARD François	Die
Camping municipal de Justin	Commune de Die	Die
Camping Valdie	M. CHAUSSE Didier	Die
Camping la Dorlotte	Mme Armelle Godefroy COLASSE	Dieulefit
Guides et Scouts d'Europe de Montélimar II	Propriétaire : M.PICHON Philippe Directrice : LECERF Béatrice camp du 05/07 au 11/07/2020	Espeluche
Camping la Clairette	M ARNAUD Jody	Espenel
Camping les Truffières	Mme CROZE Jacqueline	Grignan
Camping Municipal	Commune de La Motte Chalancon	La Motte-Chalancon
Camping la Piboure	M. MONNIER Daniel	La Motte-Chalancon
Camping la Ferme de Clareau	M.BENOIT	La Motte-Chalancon

Nom du camping, aire naturelle ou organisme	Propriétaire, Exploitant ou Directeur	Commune de situation
Le Gîte du lièvre	M. PINGET Rémi	La Roche-sur-le-Buis
Eclaireuses, Eclaireurs Unionistes de France de Lyon, Crest et Grenoble	Propriétaire : M. SALOMON Directeur : HAMAILI Goran camps du 05/07 au 19/07/2020	La Roche-sur -Grane
Scouts et Guides de France de Villefranche-sur-Saône	Propriétaire : M. SALOMON Directrice : BLE Maryssa camps du 19/07 au 02/08/2020	La Roche-sur -Grane
Scouts et Guides de France de Valence III	Propriétaire : M. SALOMON Directeur : GUILLOTTE Antoine camps du 02/08 au 12/08/2020	La Roche-sur -Grane
Camping la Gravouse	M. MAZZELLA Hervé	Le Pöet-en-Perclp
Camping municipal de Lorette	Commune de Le Pöet-Laval	Le Pöet-Laval
Camping La Jarjatte	M. BERNARD André	Lus-La-Croix-Haute
Camping les Bastets	Mme et M. MENDIONDO	Marsanne
Eclaireuses, Eclaireurs Israélites de France, Troupe de Paris	Propriétaire : Mme CARRE Christine Directeur : DARMON Jérémy camp du 02/07/2020 au 27/07/2020	Mévouillon
Camping le Petit Nid	M. REYNARD Mathieu	Mirabel-et-Blacons
Scouts de Valence1	Propriétaire : M. MONTEUX gestion du terrain par :Action Citoyennes Mirmandaise Directeur : SAUREL Marik camps du 10 /07 au 23/07/2020	Mirmande
Scouts d'Etoile	Propriétaire : M. MONTEUX gestion du terrain par :Action Citoyennes Mirmandaise Directeur: CHENEY Xavier camps du 26 /07 au 02/08/2020	Mirmande
Camping les Clos	M. CELLIER Frédéric	Nyons
Site de St-Ange, terrain du Beach Volley, site de Bellevue	Commune de Peyrins	Peyrins
Scouts de Paris	Propriétaires : M et Mme BARNERON Directeur : BREGEON Germain camps du 13 /07 au 31/07/2020	Peyrins
Camping les Trois Becs	M. LAMANDE.	Piégnos-la-Clastre
Camping les Castors	M. MEMBRADO Matthieu.	Pierrelongue
Camping municipal Le Parc	Commune de Pont de Barret	Pont-de-Barret
Scouts et Guides de France	Site des Scouts & Guides de France Directeurs du site : Mde Claire JANTZEN et MR Michel CHAMPAHNET. du 01/07 au 31/08/2020	Pont-de-Barret
Eclaireuses , Eclaireurs de France de Marseille	Site des Scouts & Guides de France Directrice : LEQUEUX Myriam camp du 08/07 au 24/07/2020	Pont-de-Barret
Eclaireuses , Eclaireurs de France d'Avignon	Site des Scouts & Guides de France Directeur : BOUCHAALA Sid Ahmed camp du 12/07 au 27/07/2020	Pont-de-Barret

Nom du camping, aire naturelle ou organisme	Propriétaire, Exploitant ou Directeur	Commune de situation
Scouts et Guides de France de Cluny	Site des Scouts & Guides de France Directeur : VAIZAND Alexis camp du 13/07 au 19/07/2020	Pont-de-Barret
Scouts et Guides de France des Monts d'Or	Site des Scouts & Guides de France Directeur : VANOYE Victor camp du 18/07 au 24/07/2020	Pont-de-Barret
Scouts et Guides de France de Courthezon	Site des Scouts & Guides de France Directeur : BADINIER Gilles camp du 18/07 au 26/07/2020	Pont-de-Barret
Scouts et Guides de France de Lyon	Site des Scouts & Guides de France Directeur : AUDRAS Gaël camp du 24/07 au 09/08/2020	Pont-de-Barret
Scouts et Guides de France de Valbonne	Site des Scouts & Guides de France Directeur : ROUCARIES Yann camp du 26/07 au 07/08/2020	Pont-de-Barret
Scouts et Guides de France stage	Site des Scouts & Guides de France Directeurs : LALLIRE Benoit et GIRARD Delphine camp du 27/07 au 04/08/2020	Pont-de-Barret
Scouts et Guides de France de Grenoble	Site des Scouts & Guides de France Directeur : CHARRAT Philippe camp du 02/08 au 14/08/2020	Pont-de-Barret
Scouts et Guides de France de Meylan	Site des Scouts & Guides de France Directrice : SERRAT Caroline camp du 14/08 au 26/08/2020	Pont-de-Barret
Scouts et Guides de France de Lyon	Site des Scouts & Guides de France Directeur : BELET Olivier camp du 22/08 au 29/08/2020	Pont-de-Barret
Centre les Lavandes	M. LAURENT Jérémy	Rémuzat
Cours de l'Ecole, parking municipal, MARPA	Commune, MARPA	Rémuzat
Camping la Vallée Bleue	M. VIALLET Eric	Sahune
Camping municipal les Oliviers	Commune de Sahune	Sahune
Camping le Pilat	M. CLEMENT Joël	Saint-Ferréol-Trente-Pas
Camping le Trente Pas	Mme BARBANSON Sylvie	Saint-Ferréol-Trente-Pas
Camping municipal Les Cigales et cours de l'école	Commune de Sainte Jalle	Sainte-Jalle
Camping la Motte	M. SCHAEPMAN Marcel	Saint-Sauveur-en-Diois
Camping la Briançe	M. NUSSBAUM Maurice	Saou
Abbaye de Triors	Abbaye de Triors 2 sites pour camps scouts	Triors
Guides d'Europe de Brignais XI	Propriétaire : Abbaye de Triors Directrice : DUCROT Romane camp du 12/07 au 26/07/2020	Triors

Cet usage du feu devra être conforme aux dispositions des articles 2 à 7 de l'arrêté n° 08-2335 du 03/06/2008 en ce qui concerne les règles de sécurité et limité aux dispositifs prévus à cet effet : foyers en dur ou tables à feu pour la cuisson des aliments et excavation pratiquée dans le sol pour les feux de camp.

Article 2 : Conditions suspensives

En cas de vitesse de vent supérieure à 40 km/heure de moyenne, l'interdiction totale d'emploi du feu prévue par l'arrêté n°2013057- 0026 du 26 février 2013 reste applicable.

L'autorisation peut par ailleurs être suspendue à tout moment en cas de manquement constaté à l'une quelconque des prescriptions des articles 2 à 7 de l'arrêté n° 2335 du 03 juin 2008.

Article 3 : Délai et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun BP1135 38022 GRENOBLE Cedex 1) dans un délai de deux mois à compter de sa publication par courrier ou par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Affichage

Le présent arrêté sera affiché dans les communes de Alex, Aouste-sur-Sys, Aulan, Aurel, Bézaudun-sur-Bîne, Bourdeaux, Buis-les-Baronnies, Chabeuil, Chateauneuf-du-Rhône, Comps, Condorcet, Cornillon-sur-l'Oule, Die, Dieulefit, Espeluche, Espenel, Grignan, La Motte-Chalancon, La Roche-sur-le-Buis, La Roche-sur-Grans, Le Poët-en-Percip, Le Poët-Laval,, Lus-La-Croix-Haute, Marsanne, Mévouillon, Mirabel-et-Blacons, Mirmande, Nyons, Peyrins, Piegros-la-Clastre, Pierrelongue, Pont-de-Barret, Rémuzat, Sahune, Saint-Ferréol-Trente-Pas, Sainte-Jalle, Saou, Saint-Sauveur-en-Diois, Triors.

Article 5 : Exécution

Monsieur le Directeur de Cabinet de la Préfecture de la Drôme, Mesdames et Messieurs les maires des communes concernées, le Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Drôme, la Directrice Départementale des Territoires, le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, le Chef du Service Départemental de l'Office National des Forêts, le Chef du Service départemental de l'Office Français de la Biodiversité, Mesdames et Messieurs les exploitants des campings concernés, Mesdames et Messieurs les directeurs de Camp sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valence, le 29 juin 2020



Hugues MOUTOUR

